

C.C.A.S DE SAINT-APOLLINAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 11 mai 2023

Délibération n° 2023-13

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 18h00,
Les membres du conseil d'administration se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Jean-François DODET, conformément à l'article R 123-16 du Code de l'action sociale et des familles, le 03 mai 2023.

Objet : Compte de gestion 2022

Etaient présents : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET (Président), Daniel BLATRIX, Frédéric GOULIER, Vincianne TROUBAT ; Elise DESCHAMPS, Laurence AUCLIN, Véronique CHARBOIS, Jean-François GUENIN

Etaient absents ou excusés : 5

Madame et Messieurs Rosa DA CRUZ, Françoise CAMELLERI, Rémi DELATTE, Frédéric TISSOT, Eimen RIANI

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Elise DESCHAMPS est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-262101959-20230523-2023_13-DE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration déclare 8 voix pour (0 voix contre, 0 abstention) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, est certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

A Saint-Apollinaire, le
Le Président,

23 MAI 2023

La secrétaire


Jean-François DODET


Elise DESCHAMPS

Date de publication :